



**DOCUMENT DE PROGRAMMATION
DE LA NOUVELLE-CALEDONIE**

**DE L'ALLOCATION TERRITORIALE
AU TITRE DU 11^e FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT**

La Nouvelle-Calédonie et la Commission européenne sont convenues de ce qui suit :

La Commission européenne, représentée par (M. XXXXXX, XXXXX) et la Nouvelle-Calédonie, représentée par M. Philippe GERMAIN, Président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et Ordonnateur Territorial du 11^e FED (ci-après les parties) se sont entendues en vue de déterminer les orientations générales de la coopération entre le territoire de la Nouvelle Calédonie et l'Union européenne.

Sur la base de ces discussions, le présent document de programmation de la Nouvelle-Calédonie a été établi pour la période de programmation sous le 11^e FED 2014-2020, en conformité avec les provisions de l'association des Pays et Territoires d'outre-mer à l'Union européenne, telles que mentionnées dans le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, en particulier l'article 198, ainsi que la Décision du Conseil 2013/755/CE du 25 Novembre 2013 portant sur l'Association de l'outre-mer, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014.

Signatures

Pour la Commission européenne

Pour la Nouvelle-Calédonie

Date :

Date :

Lieu :

Lieu :

PARTIE A : STRATEGIE DE COOPERATION	05
Synthèse	05
1.Objectifs de la coopération financière de l'UE avec les PTOM.....	06
2.Agenda politique de la Nouvelle-Calédonie	07
<i>a – Schéma d'amélioration et de développement de la Nouvelle-Calédonie</i>	07
<i>b – La déclaration de politique générale</i>	07
<i>c – L'agenda social partagé</i>	08
3.La stratégie de réponse de l'UE : choix du secteur de concentration.....	09
4.Capacité institutionnelle du territoire pour soutenir l'emploi et l'insertion professionnelle	10
PARTIE B : PROGRAMME TERRITORIAL	11
Indentification	11
Motif	12
1 Contexte	12
1.1 Contexte sectoriel.....	12
1.1.1 <i>Évaluation de la politique publique et cadre stratégique de l'UE</i>	12
1.1.2 <i>Analyse des parties penantes</i>	13
1.1.3 <i>Domaines d'appui prioritaires/analyse des problèmes</i>	14
1.2 Autres domaines d'évaluation	15
1.2.1 <i>Valeurs fondamentales</i>	15
1.2.2 <i>Politique macroéconomique</i>	15
1.2.3 <i>Gestion des finances publiques (GFP)</i>	16
1.2.4 <i>Transparence et contrôle du budget</i>	17
2 Risques et hypothèses	17
3 Enseignements tirés, complémentaires et questions transversales	18
3.1 Enseignements tirés	18
3.2 Complémentarité, synergie et coordination des donateurs	19
3.3 Questions transversales	19
4 Description de l'action.....	20
4.1 Objectifs/résultats	20
4.2 Activités principales.....	21
4.2.1 <i>Appui budgétaire</i>	21
4.2.2 <i>Appui complémentaire</i>	21
5 Mise en œuvre.....	22
5.1 Convention de financement	22
5.2 Période indicative de mise en œuvre	22
5.3 Mise en œuvre de la composante relative à l'appui budgétaire	22
5.3.1 <i>Motivation des montants alloués à l'appui budgétaire</i>	22
5.3.2 <i>Critères de décaissement de l'appui budgétaire</i>	23
5.3.3 <i>Modalités de l'appui budgétaire</i>	24
5.4 Budget indicatif.....	26
5.5 Aspects organisationnels/responsabilités	26
5.6 Suivi des résultats et rapports	26
5.7 Évaluation	27
5.8 Audit	28
5.9 Communication et visibilité	28
ANNEXE 1 - Liste indicative des indicateurs de résultat (pour l'appui budgétaire)	29
ANNEXE 2 - Chiffres clés	31
ANNEXE 3 - Cadre d'intervention du Secteur - Stratégie Emploi et Insertion Professionnelle	35

Liste des sigles et abréviations

BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CTC	Chambre territoriale des Comptes
CAF	Capacité d'Autofinancement
CAFAT	Caisse de compensation des prestations familiales, des accidents du travail et de prévoyance des travailleurs salariés
CCE	Certificat de compétences essentielles
CCCP	Commission consultative de la certification professionnelle
CCFP	Comité Consultatif de la Formation Professionnelle
COTECH	Comité Technique
COPIL	Comité de Pilotage
CRS	Contrat de Réforme Sectorielle
DBAF	Direction du Budget et des Affaires Financières
DE	Demandeurs d'emploi
DEFM	Demandeurs d'emploi fin de mois
DTSI	Direction des Technologies et des Systèmes d'Information
DFPC	Direction de la Formation Professionnelle Continue
DTE	Direction du Travail et de l'Emploi
EIA EIE	Etude d'Impact Environnemental
FED	Fonds Européen de Développement
GFP	Gestion des Finances Publiques
GPEC	Gestion Prévisionnelle des Emplois et des compétences
IDC-NC	Institut pour le Développement des Compétences en Nouvelle-Calédonie
NEET	Not in Education, Employment or Training (ni étudiant, ni employé, ni stagiaire)
PPPP	Plan de performance des Politiques Publiques
PEFA	Public Expenditure and Financial Accountability (PEFA)
PTOM	Pays et Territoires d'Outre-Mer
RIFF	Réseau Information, Insertion, Formation, Emploi
RUAMM	Régime Unifié d'Assurance Maladie Maternité (« sécurité sociale » de la Nouvelle-Calédonie)
SEIP-NC	Stratégie de l'Emploi et de l'Insertion Professionnelle de la Nouvelle-Calédonie
SPO	Service public de l'Orientation
SPE	Service public de l'emploi
SPP	Services provinciaux de placement
SCRRE	Service de la Coopération Régionale et des Relations extérieures

PARTIE A : STRATEGIE DE COOPERATION

Synthèse :

La Nouvelle-Calédonie est un pays et territoire d'outre-mer de l'Union européenne rattaché à la France. Situé dans le Pacifique Sud, il a une population de 268 767 habitants sur une surface de 18575,5 km². Le territoire a déjà bénéficié du soutien financier de l'Union européenne sous forme d'appui budgétaire, sous le 9^e et 10^e FED, avec les montants respectifs de 13,75 millions d'EUR et 19,81 millions d'EUR. Les deux ont été finalisés, avec un taux d'exécution proche des 100%.

Pour relever les défis d'un développement durable, la Nouvelle-Calédonie a élaboré un schéma d'aménagement et de développement «NC 2025» qui se donne comme perspective d'impulser un modèle de développement endogène pérenne et inclusif. Ce schéma constitue un socle sur lequel d'autres politiques publiques (schéma global du transport et de la mobilité, stratégie territoriale de l'innovation, etc.) se fondent. La déclaration de politique générale du Président du gouvernement du 13 avril 2015 fixe quant à elle, le cadre des actions à mener. Elle énonce les mesures à prendre pour créer les conditions d'un développement économique, source d'emplois durables tout en mettant l'accent sur les réformes engagées depuis 2013 dans le domaine de la formation professionnelle.

L'objectif général du programme d'appui de l'UE est de promouvoir une croissance durable, inclusive et "intelligente", riche en emplois qualifiés et à améliorer l'efficacité et la gouvernance du secteur de l'emploi et de l'insertion professionnelle.

Les objectifs spécifiques du programme sont:

- aider les populations les plus éloignées de l'emploi à intégrer le marché du travail, en leur faisant acquérir les compétences recherchées par les entreprises
- accompagner les entreprises pour dynamiser l'action sur l'emploi
- assurer l'efficacité et la gouvernance de l'action publique dans le secteur de l'emploi et de l'insertion professionnelle

Le programme d'appui à la stratégie sectorielle "Emploi et insertion professionnelle" (SEIP-NC) répond aux principaux défis que le territoire de la Nouvelle-Calédonie doit relever. À cet égard, dans un contexte de ralentissement de la croissance et de dégradation de la situation de l'emploi, le territoire doit agir afin de permettre d'amener les personnes les plus éloignées de l'emploi¹ à intégrer le marché du travail, de permettre à ceux qui sont en emploi d'y demeurer, de lever les barrières à la création d'emplois et enfin, de donner aux entreprises calédoniennes les moyens de gagner en compétitivité en ayant accès à une main d'œuvre qualifiée. La stratégie sectorielle SEIP-NC 2016-2020 est en cohérence avec le cadre général du développement du territoire et ses priorités. L'action est également en continuité avec les précédents appuis du FED (9^e et 10^e) dans le domaine de la formation professionnelle en intégrant les principaux enseignements tirés notamment des problématiques liées à la gouvernance et au choix des indicateurs.

Elle s'appuie sur d'autres politiques publiques à moyen et long terme visant à soutenir l'économie calédonienne, notamment le programme de développement des investissements publics, le soutien aux secteurs créateurs d'emplois ou encore la réforme de la fiscalité. Enfin, cette politique sectorielle est en cohérence avec des politiques plus conjoncturelles dans le domaine de l'emploi, portées par la Nouvelle-Calédonie et les provinces tel que le Programme d'Urgence Locale de soutien à l'Emploi

¹ Les « NEET » : personnes ni en éducation ni en emploi ni en formation

(PULSE²) qui, à côté des mesures structurantes déjà adoptées par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, comprend des mesures à effet immédiat mises en œuvre en commun avec les provinces.

L'action sera mise en œuvre au travers d'un contrat de réforme sectoriel. Selon les instructions de programmation du 11^e FED pour les Pays et Territoires d'Outre-Mer (PTOM) et les lignes directrices sur l'appui budgétaire (AB), la modalité de l'appui budgétaire est l'option préférée pour les PTOM puisque la plupart d'entre eux sont caractérisés par quelques-uns ou un seul secteur économique dominant. L'appui budgétaire permettra de renforcer la résilience économique en améliorant les réformes dans le secteur de l'emploi et de l'insertion professionnelle.

1 - Objectifs de la coopération financière de l'UE avec les PTOM

Depuis 1958, l'Union européenne est associée aux Pays et Territoires d'Outre-Mer (PTOM) qui relèvent de 4 Etats membres (Danemark, Royaume Uni, France et Pays Bas). Le but de l'association des PTOM à l'UE³ est la promotion de leur développement économique et social et l'établissement de relations économiques étroites entre eux et l'UE dans son ensemble. Elle repose sur des objectifs, des principes et des valeurs qui sont communs aux PTOM, aux Etats membres dont ils relèvent et à l'Union. Des règles et procédures détaillées de l'association sont établies par la Décision du Conseil du 25 novembre 2013 relative à l'association PTOM à l'Union européenne "Décision d'Association Outre-mer" (DAO).⁴

Les dispositions de la DAO et notamment les articles 75 et suivants confirment l'éligibilité des PTOM au Fonds Européen de Développement (FED). L'Union soutient ainsi les PTOM à travers une aide financière qui inclut une allocation bilatérale destinée à soutenir leur stratégie de développement, une allocation régionale pour soutenir la coopération et l'intégration régionale, une réserve pour financer l'aide humanitaire et d'urgence, une facilité d'investissement de la Banque européenne d'investissement ainsi qu'une enveloppe dédiée aux études ou actions d'assistance technique. Selon la DAO, les PTOM sont également éligibles aux programmes de l'Union, sous réserve des règles et objectifs relatifs à ces programmes.

La Commission mettra en œuvre les ressources destinées à la Nouvelle-Calédonie selon les modalités énoncées dans le règlement financier applicable au 11^e FED, conformément aux conditions énoncées dans la DAO. Les autorités de la Nouvelle-Calédonie définissent leurs priorités et élaborent des propositions de programmes soumis à la Commission et examinés avec celle-ci.

L'appui budgétaire de l'UE est adapté aux besoins de la Nouvelle-Calédonie qui doit faire face à des enjeux importants en termes de développement économique et social. Ces défis sont liés au transfert des compétences de l'État, à l'augmentation de sa population, aux investissements structurants nécessaires à son développement et à l'élaboration et mise en œuvre des politiques publiques préconisées par le plan de développement territorial « NC 2025 ».

L'Ordonnateur Territorial (OT) assume la responsabilité de l'élaboration, avec la Commission européenne et l'État membre, des documents préparatoires, en se référant aux instructions et guides de programmation établis par la Commission. Cette dernière conclura une convention de financement avec l'OT qui sera responsable de la mise en œuvre de l'assistance financière du contrat de réforme sectorielle, sur la base d'un plan d'action à moyen et long terme annualisé.

² Plan adopté en septembre 2016 et qui comprend plus d'une dizaine de mesures territoriales et provinciales visant à préserver et à développer l'emploi.

³ Le Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) en ses Articles 198 à 204 stipule que "les Etats membres consentent à associer à l'Union les pays et territoires non-européens qui ont des relations particulières avec le Danemark, la France, les Pays-Bas ou le Royaume-Uni". Le traité spécifie que l'association entre les PTOM et l'UE « doit en premier lieu permettre de favoriser les intérêts des habitants de ces pays et territoires et leur prospérité, de manière à les conduire au développement économique, social et culturel qu'ils attendent ».

⁴ La DAO définit quatre objectifs qui correspondent aux priorités de développement des PTOM et à leurs défis spécifiques: i) L'accroissement de leur compétitivité ii) Le renforcement de leur capacité d'adaptation iii) La réduction de leur vulnérabilité, iv) La promotion de leur coopération avec d'autres partenaires.

2- Agenda politique de la Nouvelle-Calédonie

Collectivité *sui generis* au sein de la République française, la Nouvelle-Calédonie est engagée dans un processus original d'émancipation posé politiquement par l'accord de Nouméa de 1998 et précisé juridiquement par la loi organique de 1999. Sous cette double égide, l'agenda politique de la Nouvelle-Calédonie est rythmé par trois documents fondamentaux, le schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie (NC 2025), la déclaration de politique générale, mais aussi par une méthode originale : l'agenda social partagé.

a - Le schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie « NC 2025 » :

Ce schéma, document prospectif élaboré de façon participative avec toutes les composantes de la société calédonienne et sous l'égide de l'État français, a été validé en novembre 2013 par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie⁵, présenté à l'ensemble des institutions et soumis au congrès pour validation.⁶

Sur le plan économique, il pose des scénarios visant à impulser un modèle de développement pérenne et à créer les conditions d'un développement durable et endogène. Le but est d'asseoir la croissance sur des bases solides et de permettre à la Nouvelle-Calédonie d'assumer les transferts des compétences de l'État français, tout en réduisant les déséquilibres des finances publiques, en renforçant notamment la compétitivité de l'économie calédonienne et l'efficacité des interventions publiques.

Dans sa dimension sociale, le schéma NC 2025 vise à amener la Nouvelle-Calédonie vers une société cohésive par la reconnaissance de ses différentes composantes, de leurs cultures et identités propres à travers la définition d'un contrat social durable. Il s'agit de contribuer à la réduction des inégalités socio-économiques, à la mixité sociale, au logement, à l'équité territoriale, à l'adaptation de l'éducation et à la revalorisation de la place de la jeunesse. Le chapitre 6.12 « *Investir dans le capital humain : l'emploi et la formation professionnelle continue* » présente les défis à relever dans le secteur et analyse la situation de l'emploi et du marché du travail. Il relève une inadéquation entre l'offre d'emploi qualifiée des entreprises et une demande d'emploi peu qualifiée. Il souligne que la persistance de faibles niveaux de qualification, en particulier chez les jeunes, génère un risque de marginalisation sociale et d'exclusion du marché du travail. Il préconise une formation et une insertion accrue de ces populations, dans un contexte de promotion de l'emploi local.⁷

b - La déclaration de politique générale :

Instituée par la loi organique de 1999, la déclaration de politique générale vise à informer le congrès des orientations de l'action du gouvernement nouvellement mis en place. Ainsi, le 13 avril 2015⁸, le Président du gouvernement a défini les priorités de l'action publique et tracé un plan de réformes jusqu'en 2018. Celles-ci balayent l'ensemble des thèmes politiques, sociaux, institutionnels, économiques et environnementaux abordés par la déclaration.

Plus particulièrement, la gestion des finances publiques et la stabilité économique sont au centre des réformes. Un plan de réformes de la gestion des finances publiques est engagé en vue d'améliorer l'efficacité de l'action publique, sur la base des propositions et recommandations contenues dans le rapport de l'assistance technique pour l'élaboration d'un cadre conjoint de réforme de la gestion des finances publiques de la Nouvelle-Calédonie.⁹ Ces réformes comprennent notamment une meilleure transparence et lisibilité du budget de la Nouvelle-Calédonie avec la création de budgets annexes

⁵ Il est actuellement en cours de validation par les provinces

⁶ Le volet « diagnostic » du Schéma NC 2025, établi de manière participative, a permis d'identifier 5 défis et 19 ambitions fondamentales dans des domaines d'interventions transversaux tels que les infrastructures, la formation initiale et continue, l'environnement, les équipements, les services d'intérêt territorial et de développement économique, social et culture...

⁷ La loi sur l'emploi local a été adoptée en 2010 : Loi du pays n° 2010-9 du 27 juillet 2010 relative à la protection, à la promotion et au soutien de l'emploi local

⁸ Voir http://www.gouv.nc/portal/pls/portal/!PORTAL.wwwpob_page.show?_docname=30708255.PDF

⁹ Assistance technique à l'élaboration d'un « cadre conjoint de réforme de la gestion des finances publiques de la Nouvelle-Calédonie » FWC Bénéficiaires 2013 – EuropeAid/132633/C/SER/Multi ; Lot n°11 ; Contrat n°2015/359767/1

mais également la création d'une inspection générale des services. Le contrôle et la mesure de l'efficacité de la mise en œuvre des priorités du gouvernement sont réalisés à travers une priorité transversale de NC2025 «Vers une nouvelle gouvernance» qui consiste à rendre l'action et les politiques publiques plus cohérentes et efficaces à l'aide d'outils de pilotage et de mesure de la performance à travers le Plan de Performance des Politiques Publiques (PPPP).

Par ailleurs, une réforme d'ampleur de la fiscalité est engagée avec la mise en place d'une Taxe Générale à la Consommation (TGC) liée à une réforme de la compétitivité de l'économie calédonienne.¹⁰ Inscrite dans l'agenda économique, fiscal et social partagé d'août 2014, la réforme de la fiscalité indirecte a pour objectif de faire baisser les prix à la consommation et d'améliorer la compétitivité de la production locale tout en assurant un rendement fiscal équivalent à celui des taxes supprimées. Elle permettra également de simplifier et de rendre transparente la fiscalité dans la formation des prix.

Enfin, le soutien au secteur de la formation professionnelle continue demeure une des priorités du gouvernement. Ce secteur témoigne de la longue coopération entre la Nouvelle-Calédonie et l'Union européenne. Il a en effet bénéficié des 9^e et 10^e FED qui ont largement contribué à sa structuration. Il est guidé par la stratégie Formation Professionnelle Continue (FPC) 2013-2017 et se voit assigner trois missions essentielles i) le soutien à la croissance économique par le développement des compétences, ii) le renforcement de l'intégration sociale, et iii) la réduction de l'exclusion et l'insertion dans le monde de l'activité. Malgré les contraintes budgétaires, plusieurs réformes majeures sont en cours comme la refonte du dispositif de l'alternance pour développer l'employabilité des jeunes accédant pour la première fois au marché du travail ou encore la création d'un fonds paritaire de formation pouvant financer les actions de formation des salariés et la formation tout au long de la vie. Les actions menées soutiennent également le rééquilibrage à travers un mécanisme de soutien budgétaire et d'accompagnement de l'activité de formation et l'accompagnement au bénéfice des provinces Nord et Iles Loyauté.

c - L'agenda social partagé :

En 2000, la signature du premier « Pacte social » a concrétisé l'émergence d'un cadre et d'instances de dialogue qui gouvernent les relations sociales. L'agenda social partagé matérialise le processus de concertation tripartite initié lors des sessions du dialogue social. Il est élaboré conjointement lors de la conférence sociale annuelle par le gouvernement et les partenaires sociaux. Les 12 actions prioritaires inscrites en 2013-2014 dans le champ de l'emploi et de la formation sont aujourd'hui intégrées dans la stratégie du gouvernement pour l'emploi et l'insertion (SEIP-NC) et reprises dans l'agenda social partagé 2015-2016. Elles sont pour parties financées par les budgets de la Nouvelle-Calédonie 2014 et 2015 du gouvernement. Les partenaires sociaux et le gouvernement s'engagent ainsi dans une construction du système calédonien de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)¹¹ permettant d'aider les entreprises à planifier leurs besoins de main d'œuvre et d'orienter les interventions publiques de promotion de l'emploi et de développement des qualifications. Ils s'engagent aussi dans la refonte du système d'information sur le marché de l'emploi, la mise en place d'un plan d'action consécutif au rapport d'application de la loi sur l'emploi local, et à l'adaptation des textes en matière de lutte contre le travail dissimulé et les recours abusifs au travail précaire¹².

¹⁰ La TGC est une taxe de type TVA qui remplacera les cinq principales taxes à l'importation, ainsi que la taxe sur les services (TSS) et le droit proportionnel de la patente. Elle comportera trois taux : réduit à 3 %, intermédiaire à 11 % et majoré à 22.

¹¹ L'idée est d'instaurer une obligation de négocier la GPEC dans les entreprises de plus de 200 salariés et de mettre en place, dans les branches, une obligation de négocier la GPEC y compris le volet formation professionnelle tous les trois ans.

¹² En cela, il coïncide avec la préparation d'une législation européenne et une Directive sur une plateforme de lutte contre le travail dissimulé coordonnée par l'Inspection du travail.

3. La stratégie de réponse de l'UE : choix du secteur de concentration

S'agissant du choix de la Nouvelle-Calédonie de faire porter les fonds alloués dans le cadre du 11^e FED sur l'emploi et l'insertion professionnelle, la DAO consacre les considérants 15 et 16 à ce sujet "l'Union et les PTOM reconnaissent l'importance de l'éducation et de la formation professionnelle pour parvenir au développement durable des PTOM" et "l'association entre l'Union et les PTOM devrait contribuer à encourager le travail décent, y compris les bonnes pratiques en matière de dialogue social, ainsi que le respect des normes fondamentales du travail, l'égalité des chances, la non-discrimination et l'accessibilité dans les PTOM et les régions où ils se situent".

Les domaines de coopération possibles sont décrits dans la deuxième partie de la DAO. Consacré à l'emploi et la politique sociale, le chapitre 4, article 34, précise que la coopération peut notamment porter sur *"le maintien d'un dialogue entre l'Union et les PTOM dans le domaine de l'emploi et de la politique sociale en vue de contribuer au développement économique et social des PTOM et à la promotion du travail décent dans les PTOM et les régions où ils se situent. Ce dialogue a également pour objectif de soutenir les efforts déployés par les autorités des PTOM pour mettre au point des politiques et une législation dans ce domaine"*. Par ailleurs, *"ce dialogue consiste essentiellement en l'échange d'informations et de bonnes pratiques relatives aux politiques et aux législations dans le domaine de l'emploi et de la politique sociale d'intérêt commun pour l'Union et les PTOM. À cet égard, des domaines tels que le développement des compétences, la protection sociale, le dialogue social, l'égalité des chances, la non-discrimination et l'accessibilité pour les personnes handicapées, la santé et la sécurité au travail, ainsi que d'autres normes du travail sont pris en considération"*.

Par ailleurs, le choix du secteur de concentration souligne la prise en compte d'une approche globale des problématiques visées qui interagissent fortement avec les politiques de développement économique, d'éducation, de formation et de cohésion sociale, s'inscrivant ainsi dans la droite ligne de l'agenda politique, économique et social de la Nouvelle-Calédonie. L'objectif est de s'inscrire dans une dimension intersectorielle où les interventions et financements publics sont concentrés sur un nombre restreint de priorités ciblées permettant de relever les défis du secteur, malgré un contexte budgétaire contraint.

La SEIP-NC affine les orientations définies dans NC 2025, les objectifs fixés par la déclaration de politique générale du gouvernement et les priorités de l'agenda social partagé. Définie avec les partenaires sociaux, la SEIP-NC intègre les recommandations du Conseil du Dialogue Social¹³. Elle prend en compte les attentes des employeurs et des salariés, à travers leurs organisations représentatives, ainsi que celles des provinces et plus largement celles de la société civile. La stratégie a fait l'objet d'une étroite concertation avec l'ensemble des parties prenantes institutionnelles consultatives et décisionnelles, à savoir les services techniques et les commissions idoines des provinces, la commission du travail et de la formation professionnelle du congrès, le Sénat Coutumier, le Conseil Economique Social et Environnemental (CESE). Ce processus de consultation¹⁴ a permis d'aboutir à une politique de l'emploi qui s'inscrit dans la continuité de la stratégie sectorielle de formation professionnelle continue 2013-17, en consolidant les acquis des appuis des 9^e et 10^e FED tout en démarrant une seconde phase de réforme plus large d'appui au secteur de l'emploi.

Accompagnant d'autres politiques portées par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, particulièrement dans les domaines de la productivité et de la compétitivité des entreprises, du développement de secteurs d'activité comme le tourisme et l'agriculture et de l'innovation, la

¹³ Ces recommandations sont émises dans le cadre de la conférence sociale annuelle

¹⁴ Le document prend notamment en compte les recommandations des instances du dialogue social composantes majeures de la société civile. Les principales étapes de cette concertation et consultations participatives ont été assurée par l'OT et le membre du gouvernement chargé de l'emploi ; elles attestent de l'implication de toutes les parties prenantes et notamment du rôle de la société civile dans l'élaboration de la stratégie SEIP-NC. En outre le schéma NC2025, élaboré de façon participative avec toutes les composantes de la société calédonienne est largement connu et diffusé. La société civile a été associée aux travaux du consultant chargé d'apprécier l'éligibilité du territoire à l'appui budgétaire lors de la phase de d'identification.

stratégie vise à mobiliser au mieux les viviers existants afin de réduire l'écart entre les besoins actuels et futurs de l'économie calédonienne. Elle s'appuie sur trois objectifs spécifiques :

1. Repérer et aider les populations en recherche d'insertion, notamment les plus éloignées de l'emploi, à intégrer le marché du travail par des mesures spécifiques d'accompagnement et de qualification ;
2. Renforcer le rôle des entreprises dans la formation professionnelle pour dynamiser l'action sur l'emploi et favoriser ainsi l'adéquation des groupes-cibles aux besoins ;
3. Améliorer l'efficacité de la politique publique d'emploi, d'insertion professionnelle et de formation qui ne peut qu'être concertée entre les collectivités concernées (Nouvelle-Calédonie et provinces).

4 - Capacité institutionnelle du territoire à soutenir l'emploi et l'insertion professionnelle

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie est responsable du lancement, du suivi et de la coordination du Contrat de Réforme Sectorielle. La formulation de la stratégie a été confiée aux Directions du Travail et de l'Emploi (DTE) et de la Formation Professionnelle Continue (DFPC) appuyées par la Direction du Budget et des Affaires Financières (DBAF) et le Service de Coopération Régionale et des Relations Extérieures (SCRRE). Le pilotage de la SEIP-NC est assuré par une Task Force, qui comprend ces directions et un coordinateur de projet basé à la DTE¹⁵.

Un mécanisme de pilotage spécifique accompagne le processus de formulation, de validation et de mise en œuvre. Il comprend deux comités (i) le COTECH, à vocation technique, composé des praticiens et organismes du secteur et (ii) le COPIL, à vocation politique, qui regroupe les instances décisionnelles du pays et des provinces.

Le territoire est doté d'un système de suivi-évaluation et d'un cadre d'appréciation de la performance axé sur les résultats, conforme aux méthodes de définition des indicateurs du plan de performance des politiques publiques. La capacité institutionnelle de mise en œuvre et de suivi de la SEIP-NC est avérée. Les administrations concernées sont déjà largement impliquées dans le secteur puisqu'elles mettent en œuvre les réformes, actions et programmes prévus en référence au schéma NC 2025 et utilisent les cadres de mesure de la performance des politiques publiques envisagés par l'Union européenne dans le cadre du suivi et de la libération des tranches de l'appui budgétaire¹⁶.

Depuis janvier 2016, dans le cadre de la mise en œuvre de la SEIP-NC, approuvée le 13 novembre 2015 par le gouvernement, les objectifs spécifiques et les actions définis dans le document d'orientation¹⁷ sont intégrés dans un plan d'action détaillé, comprenant un planning et un budget pour l'année 2016, conformément au calendrier prévisionnel de la programmation du 11^e FED¹⁸.

¹⁵ Le poste de la personne est budgété et son recrutement sera lancé en 2016.

¹⁶ Des applications informatiques dédiées compléteront les statistiques relatives à l'exercice du contrôle des obligations légales et fourniront des données factuelles sur la mise en œuvre de la SEIP-NC.

¹⁷ Cf. le cadre d'intervention présenté l'appendice 2

¹⁸ Instructions de programmation pour les PTOM sous le 11^{ème} FED. Commission de l'UE.

PARTIE B : PROGRAMME TERRITORIAL

Identification

1. Intitulé/acte de base/numéro CRIS	Document de programmation de la Nouvelle-Calédonie Numéro CRIS : 2016/038-967 Financé par le 11 ^e Fonds européen de développement pour les Pays et territoires d'Outre-mer (PTOM)				
2. Zone bénéficiaire de l'action/localisation	L'action sera menée à l'endroit suivant: zone pacifique Territoire: Nouvelle Calédonie				
3. Document de programmation	NIP Nouvelle-Calédonie Document de programmation de la Nouvelle-Calédonie pour le 11 ^e FED				
4. Secteur de concentration/domaine thématique	Emploi et Insertion professionnelle Aide au développement : OUI				
5. Montants concernés	Coût total estimé: 29 800 000 EUR Montant total de la contribution du FED: 29 800 000 EUR - Appui budgétaire: 29 600 000 EUR (99,33%) - Audit/evaluation: 200 000 EUR (0,67%)				
6. Modalité(s) d'aide et modalité(s) de mise en œuvre	Gestion directe – Appui budgétaire: contrat de réforme sectorielle - Passation de marchés				
7. a) Code(s) CAD	16020 Politique de l'emploi				
b) Principal canal de distribution					
8. Marqueurs (issus du formulaire CRIS CAD)	Objectif stratégique général	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal	
	Développement de la participation/bonne gouvernance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Aide à l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Égalité entre hommes et femmes (y compris le rôle des femmes dans le développement)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Développement du commerce	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Marqueurs de Rio	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal	
	Diversité biologique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Lutte contre la désertification	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Atténuation du changement climatique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Adaptation au changement climatique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	9. Programmes phares thématiques «Biens publics mondiaux et défis qui les accompagnent»	Non applicable			
	10. ODDs	Objectif ODD principal N° 8 Travail décent et croissance économique			

Motif

1. Contexte

1.1 Contexte sectoriel

La Nouvelle-Calédonie doit faire face à une conjoncture économique en dégradation depuis 2014. La situation du marché du travail se détériore sur le plan quantitatif (hausse de l'offre d'emploi face à une demande atone) et qualitatif¹⁹ avec des demandeurs d'emploi majoritairement non qualifiés (35%²⁰ des demandeurs d'emploi inscrits dans les services de placement) face à des entreprises proposant des offres d'un niveau de compétences de plus en plus élevé.

1.1.1 Évaluation de la politique publique et cadre stratégique de l'UE

La Nouvelle-Calédonie s'est dotée d'un schéma d'aménagement et de développement élaboré de manière participative et dont l'une des ambitions est d'être un outil d'aide à la décision et à la déclinaison des politiques publiques. Ce schéma, finalisé en novembre 2013, a été adopté par le congrès de la Nouvelle-Calédonie le 11 août 2016 après son adoption par les trois assemblées de province, la consultation des communes et après avis du comité consultatif de l'environnement. Ce schéma identifie comme défis pour la Nouvelle-Calédonie de construire une société cohésive basée sur la confiance et la solidarité, assurer un modèle de développement pérenne, favoriser la création d'un éco-territoire et faire évoluer la gouvernance.

La stratégie emploi-insertion professionnelle (SEIP-NC) s'inscrit dans la mise en œuvre de ce schéma et complète à cet égard d'autres politiques menées notamment dans les domaines de la productivité et de la compétitivité des entreprises, de l'innovation et du développement de secteurs d'activité comme le tertiaire, le tourisme ou l'agriculture dont l'objectif est d'assurer le développement économique et de soutenir la création d'emplois par les entreprises.

Elle est également cohérente avec l'Agenda 2030 sur les objectifs du développement durable²¹ et le cadre stratégique de l'UE.

Cette stratégie est pertinente par rapport aux enjeux liés à l'emploi et au développement des ressources humaines calédoniennes. En effet, elle vise à attirer, accompagner et insérer professionnellement les personnes en recherche d'emploi, particulièrement celles qui en sont le plus éloignées, en leur faisant acquérir les compétences recherchées par les entreprises. Elle favorise également le maintien dans l'emploi et l'évolution professionnelle des salariés via la formation continue.

Ses objectifs spécifiques sont de (i) promouvoir le principe de l'individualisation et de la contractualisation des parcours vers l'insertion et l'emploi en d'autre terme, vers une adéquation entre la demande et l'offre d'emploi; (ii) d'accompagner les branches professionnelles et les entreprises pour mettre en place une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), de créer des certifications adaptées aux besoins de l'économie calédonienne et renforcer les mesures de maintien dans l'emploi et (iii) améliorer la gouvernance globale du secteur. Ces objectifs répondent aux opportunités et défis de la Nouvelle-Calédonie.

La SEIP-NC sera mise en œuvre au niveau du gouvernement par une « Task Force » composée du pôle DTE/DFPC, de la DBAF, de la DTSI pour les systèmes d'information et du SCRRE, appuyée

¹⁹ Au regard plutôt de la mauvaise qualité des emplois disponibles : emplois agricoles de baisse productivité et conditions de travail difficiles, économie informelle constitué par des petites et moyennes entreprises, taux d'emploi vulnérable et précaire.

²⁰ Il s'agit de données statistiques des services publics d'emploi que d'une analyse dans l'ensemble de l'économie (y inclus les secteurs informels, agricoles, traditionnels.) Ces données seront complétées par des enquêtes de main-d'œuvre qui permettront d'avoir une vision plus claire des tendances et chiffres dans l'ensemble de l'économie du pays.

²¹ Strasbourg, 22.11.2016 – COM (2016)740 final

par les cabinets ministériels et par un expert recruté pour le suivi de la mise en œuvre. Par ailleurs, la Nouvelle-Calédonie s'appuiera également sur des expertises ponctuelles portant notamment sur le domaine de l'emploi, conduites par des experts identifiés par l'UE. Plusieurs de ces directions ont l'expérience de l'appui budgétaire des 9^e et 10^e FED, tant au niveau de la planification budgétaire que de la mesure de la performance. Les provinces disposent également de services et directions dédiés au secteur de l'emploi-insertion. Des comités techniques et de pilotage assureront la coordination entre toutes les parties prenantes du secteur. La société civile sera associée tout au long de la mise en œuvre grâce aux organes de consultations existants.

Les résultats de la politique sectorielle seront mesurés grâce à des indicateurs de performance définis dans le cadre de l'évaluation de la stratégie, suivis périodiquement et présentés chaque année lors du cadrage budgétaire. La mesure de la performance du secteur est cependant incomplète à ce jour et un des objectifs de la SEIP-NC est d'enrichir, de fiabiliser et d'opérationnaliser le système de suivi-évaluation du secteur.

La SEIP-NC n'a pas d'effet direct mesurable sur l'environnement et ne nécessite pas une étude d'impact (EIA EIE)²².

1.1.2 Analyse des parties prenantes²³

Les parties prenantes hors de la sphère gouvernementale incluent les partenaires sociaux (syndicats patronaux et de salariés), représentants de la société civile, qui sont impliqués dans la mise en œuvre d'actions en relation avec la SEIP-NC à travers le conseil du dialogue social et la conférence sociale annuelle. Les trois collectivités provinciales, en charge, de par leurs compétences, des politiques de l'insertion, ont été largement consultées pour l'élaboration de la SEIP-NC et sont impliquées directement dans sa mise en œuvre²⁴. La multiplicité des acteurs et des compétences croisées sur l'emploi et l'insertion explique notamment la faiblesse actuelle de l'organisation du secteur, ce qui a pu entraîner une coordination insatisfaisante. Pour y remédier, l'objectif spécifique n°3 de la SEIP-NC vise précisément à assurer l'efficacité de l'action publique en améliorant la gouvernance du secteur. Cette nouvelle approche stratégique interinstitutionnelle conjointe est un fait inédit pour la Nouvelle-Calédonie et représente un défi nouveau, mais indispensable, pour traiter de manière globale et coordonnée la problématique de l'emploi et de l'insertion professionnelle.

Les publics cibles prioritaires bénéficiaires finaux, directement concernés par l'action, sont (i) les salariés (ii) les demandeurs d'emploi (iii) les exclus du marché du travail²⁵ dont les compétences ne correspondent pas aux besoins spécifiques des entreprises c'est-à-dire (a) les personnes insuffisamment qualifiées (b) les jeunes sortis du système scolaire sans certification et (c) les personnes très éloignées de l'emploi à risque de marginalisation sociale qui éprouvent des difficultés à adopter les comportements attendus dans le monde de l'entreprise, les personnes en situation de handicap. L'objectif spécifique 1 de la SEIP-NC vise de caractériser les publics cibles et de permettre à l'ensemble des acteurs de mieux les repérer afin de les accompagner à construire leur parcours d'insertion.

Il existe en Nouvelle-Calédonie un cadre juridique anti-discriminatoire²⁶ dans l'accès à l'emploi. Des actions spécifiques corrigeant des situations inégalitaires rencontrées principalement par les femmes seront développées dans le code du travail.

²² Les questions environnementales sont abordées dans le cadre du Schéma NC 2025 parmi les 19 orientations fondamentales qui guident et orientent les politiques publiques.

²³ Voir logigramme de présentation « Acteurs Formation Emploi Insertion » en annexe

²⁴ La délibération déléguant la compétence en matière de placement des demandeurs d'emploi aux provinces a été adoptée en septembre 2016

²⁵ Ce public cible regrouperait entre 8000 et 10000 personnes, principalement des jeunes

²⁶ Les questions des populations autochtones sont au cœur de l'accord de Nouméa et en filigrane des dispositions de la loi organique

1.1.3 Domaines d'appui prioritaires/analyse des problèmes

La SEIP-NC intervient dans un contexte général de dégradation de la création d'emplois, avec un recul constaté des effectifs salariés dans le secteur privé en 2015 pour la première fois depuis 1995.²⁷ Ce recul n'est pas homogène mais contrasté avec certains secteurs d'activité en difficulté (construction, agriculture, commerce), d'autres stables (services), et d'autres en émergence (secteur social et métiers de l'environnement).

Pour assurer un maintien des emplois, un ensemble de politiques publiques sont menées par la Nouvelle-Calédonie et par les provinces. La volonté du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie de relancer l'économie et l'emploi est traduite à travers le budget 2017 qui est axé sur l'engagement d'une mutation du système économique pour retrouver les chemins de la croissance. Les relais de croissance reposent sur:

- L'investissement public : notamment, les nouveaux contrats de développement qui viennent d'être signés avec de grands chantiers à la clé (barrages, routes) dont le montant potentiel est estimé à environ 670 millions d'EUR;
- L'investissement privé : il est suscité et accompagné avec mesures de défiscalisation locale, dispositif en faveur des logements intermédiaires ainsi que des mesures incitatives : Impôt sur le revenu des Valeurs Mobilières (IRVM) ;
- La consommation : elle représente 70% du PIB et à ce titre constitue un levier important. Elle est favorisée grâce à une baisse des prix et le regain du pouvoir d'achat au moyen de la TGC (Taxe Générale à la Consommation) et des accords de compétitivité portant sur la concurrence, la compétitivité et les prix. Il est estimé qu'une baisse de 209,50 EUR sur le panier de la ménagère pour 104 000 foyers calédoniens revient à injecter 209.500.000 EUR dans l'économie calédonienne, ce qui se traduirait par 2,6% de croissance et la création de 2 500 emplois;
- Les exportations : les orientations pour le soutien à l'export (Ose)²⁸ et les démarches engagées auprès des pays de la zone pour jeter les bases de nouveaux échanges commerciaux ;
- Le développement de nouvelles filières : réformes engagées en faveur de l'agriculture, du tourisme avec par exemple la construction d'un hôtel à Lifou, ainsi que l'adoption d'un schéma de transition énergétique.

Ainsi, la SEIP-NC est en cohérence à la fois avec les autres politiques du gouvernement dans le domaine économique visant à soutenir l'économie locale et assurer un niveau d'activité, salariée ou pas, élevé en Nouvelle-Calédonie, et également les politiques menées au niveau des provinces pour promouvoir le développement économique de leurs territoires. Les trois provinces de la Nouvelle-Calédonie engagent des spécificités afin de soutenir des activités créatrices de richesses et d'emplois.

Ainsi, la province Nord intervient pour favoriser la création d'entreprises et d'emplois, augmenter la production marchande des filières rurales, favoriser la diversification de l'économie du nord ou encore maintenir les activités économiques traditionnelles.²⁹ La province Sud quant à elle, soutient également le développement économique, notamment dans le cadre des aides CASE³⁰ (Code des aides pour le soutien à l'économie), d'aides à l'emploi³¹ et d'aides au maintien de l'effectif salarié³². La province des îles Loyauté agit notamment au travers de son Établissement provincial de l'Emploi, de la Formation et de l'Insertion Professionnelle pour les îles Loyautés (EPEFIP) dont l'une des missions est de participer à l'émergence d'un tissu économique structuré et de contribuer au développement économique durable. Les actions mises en œuvre sont orientées vers l'activité en général, quelle qu'en soit la forme.

²⁷ Voir en annexe « le marché du travail en Nouvelle-Calédonie (IDC-NC juin 2016) et tableaux statistiques

²⁸ https://gouv.nc/sites/default/files/atoms/files/2016.10.05_ose_schema_dorientations_pour_le_soutien_a_lexport.pdf

²⁹ Interventions à hauteur de 2 068 millions de Cfp en 2015 (Rapport d'activité de la province Nord 2015)

³⁰ Pour un montant de 89 millions de Cfp en 2015 (Rapport d'activité de la province Sud 2015)

³¹ Pour un montant de 18,2 millions de Cfp en 2015 (Rapport d'activité de la province Sud 2015)

Au niveau de la Nouvelle-Calédonie, le gouvernement a adopté en septembre 2016 le Plan d'Urgence Local de Soutien à l'Économie (PULSE) qui poursuit le double objectif de préserver mais également de développer l'emploi. Ce plan se décline en 16 mesures comprenant des mesures provinciales et des mesures au niveau de la Nouvelle-Calédonie telles la relance du dispositif du prêt à taux zéro pour faciliter l'accès à la propriété et soutenir ainsi le secteur du Bâtiment et Travaux Publics (BTP).

La stratégie doit également traiter le problème persistant et récurrent de l'inadéquation qualitative (niveaux et domaines des diplômes, employabilité ...) entre le vivier de demandeurs d'emploi et les offres d'emploi.

Enfin, la SEIP-NC va contribuer à améliorer l'appréciation des besoins des entreprises par la mise en place d'outils spécifiques et une meilleure connaissance des viviers caractérisés par les publics cibles.

1.2 Autres domaines d'évaluation

1.2.1 Valeurs fondamentales

La Nouvelle-Calédonie, PTOM français, partage les valeurs fondamentales de l'Union dans le domaine de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit. La France est garante de ce respect. La plupart des conventions internationales du travail sont applicables à la Nouvelle-Calédonie.³³ La stratégie s'inscrit dans les objectifs définis dans la recommandation du Conseil du 22 avril 2013 sur l'établissement d'une garantie pour la jeunesse.

1.2.2 Politique macroéconomique

L'économie de la Nouvelle-Calédonie est dominée par le secteur du nickel, les services et l'industrie de transformation. Largement dépendante des importations de biens, la Nouvelle-Calédonie présente une balance commerciale déficitaire avec une faiblesse des exportations hors nickel. Après une décennie de croissance soutenue par les investissements métallurgiques et la commande publique sur des grands travaux qui a permis au PIB/habitant calédonien de se hisser au premier rang des collectivités françaises d'outre-mer et au troisième rang des pays du Pacifique Sud (juste derrière l'Australie et la Nouvelle-Zélande), la croissance s'est brusquement stoppée avec un taux de croissance estimé à 0,5% en 2016, accentué par la crise profonde et durable du secteur du nickel.

Dans ce contexte macro-économique tendu, la Nouvelle-Calédonie a mis en place en 2016 un budget plus transparent, lisible et sincère, adapté à des recettes fiscales moindres. Les principes directeurs du cadre budgétaire de la Nouvelle-Calédonie en 2016 ainsi que les orientations budgétaires 2017-2019 ont comme objectif une maîtrise accrue de ses budgets qui ont déjà permis de rétablir les grands équilibres, effort que la Nouvelle-Calédonie poursuivra dans les années à venir. Ainsi, l'orientation affirmée est de retrouver des marges de manœuvre pour promouvoir l'emploi et la stabilité des comptes sociaux à travers un programme d'investissement volontaire mais quelque peu réduit sans introduire des mesures de rigueur excessives autres que la maîtrise des dépenses et le recours à un endettement raisonnable.

En dépit des baisses de crédits, le gouvernement maintient un niveau d'investissement soutenu pour continuer à dynamiser l'économie. Des efforts concrets sont déployés (défiscalisation locale, dispositif en faveur des logements intermédiaires pour relancer le BTP, mesures d'incitation fiscales, etc.) pour donner des signes d'encouragement aux investisseurs privés et leur donner une lisibilité

³³ Les orientations de la politique de l'emploi et la stratégie SEIP-NC, font une large part à la recommandation du Conseil et à la convention 88 de l'OIT relative au service public de l'emploi

suffisante. Enfin, la collectivité sollicite les bailleurs de fonds pour rechercher auprès d'eux le financement nécessaire à son ambitieux programme d'investissement.³⁴

1.2.3 Gestion des finances publiques (GFP)

Selon l'expertise externe mandatée par l'UE en 2015, la Nouvelle-Calédonie présente une situation satisfaisante au regard des critères d'éligibilité relatifs à la gestion des finances publiques³⁵. Le système de gestion des finances publiques de la Nouvelle-Calédonie répond aux grands principes du droit budgétaire français des collectivités territoriales qui repose sur une séparation des ordonnateurs et des comptables et sur des contrôles internes et externes complets et efficaces. Les rapports des missions d'évaluations PEFA effectuées en 2008 et 2012³⁶ concluent que le système des finances publiques de la Nouvelle-Calédonie permet globalement une gestion saine et que ses performances contribuent essentiellement à l'objectif de «discipline budgétaire» de maîtrise du déficit, tout en signalant des éléments de fragilité des comptes publics.

Afin de continuer de disposer d'un suivi solide de cette évolution, il est nécessaire de lancer une mission d'évaluation PEFA en 2017.

Dans le cadre du CRS du 11^e FED, le gouvernement s'est engagé à mener une réforme de la gestion des finances publiques avant fin 2016 pour améliorer leur performance, sur la base des propositions et recommandations contenues dans le rapport de l'assistance technique pour l'élaboration d'un cadre conjoint de réforme de la gestion des finances publiques de la Nouvelle-Calédonie³⁷.

Ce plan de réforme de la gestion des finances publiques de la Nouvelle-Calédonie comporte trois grands axes:

- I- Accroître la lisibilité sur la situation financière, rendre les informations plus transparentes et plus faciles à la compréhension des élus pour des prises de décision adéquates
- II- Rétablir les grands équilibres grâce à une meilleure maîtrise des charges, une gestion optimisée des recettes et un pilotage plus fin des indicateurs budgétaires ;
- III- Assurer la pérennité financière en renforçant les procédures, en améliorant les outils de pilotage et de prospective, en appréhendant les risques et en développant une culture de l'évaluation et de l'efficience.

Certaines actions de ce plan de réforme ont d'ores et déjà été réalisées, certaines sont en cours et d'autres restent à engager. Le plan est accompagné d'un état des lieux de la mise en œuvre et d'un échéancier indicatif de suivi et des mesures à prendre. Le plan a été validé par le gouvernement le 25 octobre 2016 et transmis au congrès pour approbation avant la fin de l'année 2016 en même temps que le Budget Primitif 2017.

Une assistance technique procèdera courant 2017 à une évaluation de la pertinence et de la crédibilité de ce plan accompagnée éventuellement des propositions d'ajustement.

1.2.4 Transparence et contrôle du budget

Selon le rapport précité, le budget, fondé sur les politiques publiques, est préparé de façon transparente et dans les délais prévus. Les pouvoirs exécutif et législatif respectent leurs rôles respectifs puisque le budget est soumis par le gouvernement au congrès pour approbation,

³⁴ Le niveau toujours avantageux des taux d'intérêt incite en effet à recourir à cette solution de financement, tout en veillant à l'encours de la dette

³⁵ Le budget de la Nouvelle-Calédonie étant largement un budget de répartition, près de 70% est redistribué vers les autres collectivités

³⁶ Le rapport a été approuvé en décembre 2015; l'assistance technique à l'élaboration d'un cadre conjoint de réforme de la gestion des finances publiques de la Nouvelle-Calédonie a comme objectif, sur base d'un état des lieux, de proposer des axes de réforme pour aider le gouvernement à adopter et mettre en œuvre un plan de réforme.

³⁷ « Assistance technique à l'élaboration d'un cadre conjoint de réforme de la gestion des finances publiques de la Nouvelle-Calédonie »

accompagné d'une documentation budgétaire exhaustive et les budgets sont votés dans les délais légaux par le congrès. Les lettres de cadrage et les circulaires budgétaires sont de bonne qualité et des outils de prévisions macro-économique et budgétaire permettent l'élaboration des prévisions budgétaires pluriannuelles. La présentation du budget par missions, programmes et actions a amélioré le lien et la cohérence entre le budget et les objectifs de politique publique. Au plan comptable, l'enregistrement de l'information se fait conformément aux normes internationales.

La surveillance, les vérifications externes et l'audit sont réalisés par la Chambre Territoriale des Comptes (CTC) pour le compte de l'État français. La CTC produit un rapport d'observations définitives sur la gestion budgétaire de la collectivité couvrant une période de 5 ans³⁸.

2. Risques et hypothèses

Les risques sont significativement circonscrits grâce aux jalons des réformes posés dans l'agenda du gouvernement et l'agenda social partagé. L'appui budgétaire à une stratégie d'emploi et d'insertion professionnelle à moyen terme s'inscrit dans la continuité des interventions publiques dans le secteur en renforçant des dispositifs existants et en rationalisant les interventions des acteurs.

Il faudra s'assurer de la disponibilité et de la pérennisation des cadres et des collaborateurs des structures opérationnelles, ce qui incite à maintenir une certaine vigilance sur la gestion des ressources humaines et notamment l'embauche effective sur le poste budgété pour la coordination de la SEIP-NC.

La définition des valeurs cibles et des indicateurs supportant la libération des tranches de l'appui budgétaire devra également recevoir une attention particulière par la « Task Force ».

Risques	Niveau de risque (E/M/F)	Mesures d'atténuation
Dégradation du cadre macroéconomique et de la situation des comptes et ne permettant plus au budget d'assurer le financement des dépenses occasionnées par la mise en œuvre de la SEIP-NC.	Moyen	A ce stade, les prévisions réalistes d'une croissance faible n'induisent pas une perspective de ralentissement des investissements publics. La réforme budgétaire, l'agenda fiscal et la maîtrise des dépenses publiques à travers le PPPP s'inscrivent dans une perspective de restauration de la capacité d'autofinancement (CAF) à travers le recours à un endettement supplémentaire, soutenable qui restera en deçà du tiers des valeurs et normes admissibles. (+/- 150%)
Dissociation des secteurs Travail / Emploi et formation professionnelle au niveau du GNC	Moyen	Renforcement du pilotage interinstitutionnel Évaluation régulière de la pertinence de la SIEP-NC et modifications si nécessaire
Faibles adhésion et appropriation de la stratégie par les parties prenantes	Moyen	La création des comités de pilotage COTEC et COPIL, les déclarations successives de politique générale du gouvernement ainsi que l'implication déterminante des partenaires sociaux dans la définition des axes prioritaires atténuent ce risque.

³⁸ Le dernier rapport concerne la période 2006-2011. Le rapport 2012-2016 sera disponible en 2017 et envoyé au Président du gouvernement qui le soumettra à l'exécutif et au Président du congrès.

Carence des systèmes d'information existants et retards dans le déploiement des nouveaux outils	Moyen	Cette difficulté peut être palliée avec une sous-traitance des développements informatiques, une mobilisation renforcée des acteurs et une révision des calendriers de réalisation
Divergence des politiques et des actions menées par les acteurs par rapport à stratégie (GNC / provinces)	Moyen	Renforcement des instances de concertation au niveau politique (COFIL) et techniques (COTECH). Pilotage politique garantissant une approche inter-collectivités (réunion des présidents, réunion des SG)
Faiblesse de la capacité institutionnelle	Faible	Mise en place d'une planification des actions menées au niveau du gouvernement, des provinces voire d'autres collectivités, actions qui auront un impact sur la réussite de la stratégie. Recrutement d'un chargé de mission et/ou recours à des prestations de service
Dégradation des comptes sociaux et mise à mal du modèle inclusif qui relègue au second plan des priorités l'insertion professionnelle des publics les plus vulnérables	Faible	Les subventions d'équilibre versées au Régime Unifié d'Assurance Maladie Maternité (RUAMM) ont pesé sur les comptes de la Nouvelle-Calédonie mais le gouvernement a rappelé, dans sa déclaration de politique générale, son attachement au renforcement la cohésion sociale et de la réduction des inégalités. Les dépenses sociales et de solidarité restent prioritaires et ne seront pas remises en cause.
Faible adhésion des bénéficiaires finaux à une offre renouvelée de parcours d'insertion	Faible	La création d'un Service public de l'Orientation (SPO), la réforme de l'alternance, le renforcement des acteurs du parcours, la prise en compte des freins et obstacles à l'intégration dans un parcours, ainsi que l'amélioration de l'information limiteront la possible désaffection des publics cibles

3. Enseignements tirés, complémentarité et questions transversales

3.1 Enseignements tirés

La stratégie de réponse de l'UE (partie A du document de programmation) relative à l'agenda politique et l'agenda social partagé de la Nouvelle-Calédonie rappelle les principaux enseignements de l'évaluation de la coopération passée avec l'Union européenne.

Depuis le 9^e FED, la coopération entre l'UE et la Nouvelle-Calédonie est concentrée sur le secteur de la formation professionnelle continue³⁹. Cet appui a apporté une contribution majeure à la réforme des modalités d'utilisation de l'outil «formation professionnelle» et au renforcement des capacités des acteurs institutionnels de l'insertion et de la formation. Des instruments et des outils d'observation de l'insertion professionnelle, comme l'Observatoire de l'emploi de l'Institut pour le Développement des Compétences en Nouvelle-Calédonie (IDC-NC) ont été créés, institutionnalisés et pérennisés.

Ces appuis précédents ont permis d'amorcer l'expérimentation de la sectorisation des organismes de formation, avec les premiers choix de localisation ajustés aux bassins d'emploi.

Le 10^e FED a contribué à la mise en place d'une démarche d'achat, centrée sur une enquête prospective emploi-formation biennale auprès de l'ensemble des entreprises permettant d'affiner leurs besoins en formation. La formation professionnelle est devenue un outil partagé entre les parties prenantes publiques (provinces et gouvernement) et privées (branches professionnelles et entreprises).

³⁹ L'appui de l'UE a permis d'engager des réformes de long terme de la gestion des finances publiques.

Néanmoins, l'évaluation du 10^e FED a mis en lumière des problématiques liées à la gouvernance⁴⁰ et à une application cohérente de la stratégie. Il a donc été recommandé dans cette évaluation un pilotage politique nécessaire, garantissant une approche inter-collectivités et une application plus cohérente de la stratégie de la formation professionnelle.

Sur base de l'expérience acquise du 10^e FED, il convient d'éviter de poser des indicateurs dont la définition et les cibles seraient en contradiction avec les objectifs poursuivis par la politique, mais de retenir que des indicateurs centrés essentiellement sur le résultat⁴¹.

Enfin, en s'appuyant sur ces recommandations, l'appui budgétaire du 11^e FED à la politique de l'emploi et de l'insertion professionnelle a pour ambition d'ouvrir une nouvelle ère centrée sur un nouveau mode de gouvernance et sur la prise en compte globale des interactions entre les politiques de formation, d'emploi et d'insertion. Une attention particulière sera portée sur le renforcement général de l'employabilité des bénéficiaires, le développement des certifications calédoniennes, la mutualisation et l'actualisation des systèmes d'information et l'institutionnalisation de la coopération inter-collectivités.

3.2 Complémentarité, synergie et coordination des donateurs

La Nouvelle-Calédonie a associé la France, État membre de l'UE, à l'élaboration des documents de programmation. Aux côtés de la Nouvelle-Calédonie, l'Etat et l'UE constituent les deux principaux partenaires qui appuient financièrement le territoire. L'aide de l'État intervient principalement par le biais des services publics des administrations (fonctionnement), des mesures de défiscalisation et à travers les contrats de développement, qui sont des contrats conclus entre l'État et les collectivités calédoniennes. Ces contrats financent un ensemble de projets, s'inscrivant dans le cadre du schéma NC2025, en matière d'infrastructures, de formation initiale et continue, d'environnement, d'équipements, de développement économique, social et culturel. La future génération des contrats de développement (2017-2021) d'un montant de 228 millions d'EUR comporte un axe fort sur les actions pour la jeunesse en synergie et en complémentarité avec l'appui de l'UE.

Comme les autres PTOM, la Nouvelle-Calédonie est éligible au programme Erasmus+, dans le cadre duquel des projets sont financés dans les domaines de l'éducation et de la jeunesse. Une attention particulière sera portée à ces programmes pour créer des synergies avec le programme d'appui du 11^e FED.

3.3 Questions transversales

Les problématiques liées au genre possèdent une dimension particulière dans un contexte économique et social où persistent les inégalités. La SEIP-NC a pour ambition de promouvoir des conditions d'apprentissage mieux adaptées aux femmes issues de communautés éloignées des bassins d'emploi et des pôles d'activités.

Un des objectifs de la SEIP-NC est d'élever la compétence professionnelle des femmes et d'améliorer leur accès aux formations et au marché de l'emploi, grâce au renforcement des outils d'insertion professionnelle, à l'individualisation des parcours.

⁴⁰ Absence de coordination des activités entre les différentes collectivités et le gouvernement et un manque de cohérence et de transversalité entre les différentes politiques menées par les parties prenantes (vice rectorat, DFPC, DTE)

⁴¹ Et non plus sur la performance interne des directions en charge de la politique.

4. Description de l'action

4.1 Objectifs/résultats

Ce programme est en cohérence et s'inscrit dans l'Agenda 2030 sur les objectifs du développement durable et le cadre stratégique de l'UE. Il contribue principalement à atteindre progressivement l'objectif ODD principal n° 8 "Travail décent et croissance économique". Cela n'implique pas d'engagement de la part de la Nouvelle-Calédonie qui bénéficie de ce programme.

Le schéma « NC 2025 » porte un projet de société dont les ambitions, précisées au cours de comités de pilotage, sont le destin commun, le rééquilibrage, le développement durable, la construction du pays ainsi que l'ouverture au monde.

Objectif général

Le programme de coopération entre la Nouvelle-Calédonie et l'UE appuiera la mise en œuvre de la stratégie pour l'emploi et l'insertion professionnelle SEIP-NC 2016-2020, (ci-après la Politique) menée par la Nouvelle-Calédonie, ayant comme objectif général la promotion d'une croissance durable, inclusive et intelligente, riche en emplois qualifiés et à amélioration de l'efficacité et de la gouvernance des secteurs de l'emploi et de l'insertion professionnelle.

Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques du programme d'appui sont:

Objectif spécifique 1 : aider les populations les plus éloignées de l'emploi à intégrer le marché du travail.

Objectif spécifique 2 : accompagner les entreprises pour dynamiser l'action sur l'emploi

Objectif spécifique 3: assurer l'efficacité de l'action publique dans le secteur de l'emploi et de l'insertion professionnelle.

Résultats attendus

La mise en œuvre de la stratégie emploi et insertion professionnelle vise l'atteinte de résultats concrets et mesurables.

Résultat n°1 : augmenter et améliorer la prise en charge et l'accompagnement vers l'emploi et l'insertion professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie grâce au déploiement d'un véritable « service public » constitué par le réseau RIIFE (Réseau Information, Insertion, Formation, Emploi) animé au niveau territorial.

Résultat n°2 : Favoriser l'emploi et l'insertion de l'emploi dans le groupe cible, notamment les populations les plus éloignées de l'emploi, à travers: l'amélioration du lien entre la demande et l'offre d'emploi; le développement d'une gestion prévisionnelle des compétences; le renforcement du rôle des entreprises dans le processus de certification et de formation et d'insertion; la promotion des mesures actives pour l'emploi. Les actions reprises au point 3.2 de la SEIP-NC, l'objectif spécifique 2, "*Accompagner les entreprises pour dynamiser l'action sur l'emploi*", et plus particulièrement l'action 3 qui vise à adapter les dispositifs de formation professionnelle aux besoins et contraintes des entreprises et à la création d'outils innovants, faciliteront l'obtention de ce résultat.

Ce résultat, en ligne avec le document de stratégie SEIP-NC, vise à accompagner la diversification de l'emploi et mieux répondre aux besoins du marché de l'emploi local en adoptant les dispositions reprises au point 3.2 sous l'objectif spécifique 2 "*accompagner les entreprises pour dynamiser l'action sur l'emploi*" et plus particulièrement l'action 3 qui vise à adapter les dispositifs de formation professionnelle aux besoins et contraintes des entreprises et à la création d'outils innovants. En

complément, il pourrait être envisagé une étude du marché du travail en termes de compétences afin d'assurer des emplois décents et aussi promouvoir l'innovation.

Résultat n°3 : améliorer et homogénéiser les services publics d'intermédiation sur le marché de l'emploi qui assurent l'accompagnement et de placement des demandeurs d'emploi et les services rendus aux entreprises. Piloter les politiques d'emploi du territoire avec une réforme novatrice de la gouvernance par la Nouvelle-Calédonie et les provinces, associant les partenaires sociaux. Constituer un système d'information sur le marché de l'emploi (SIME).

4.2 Activités principales

4.2.1 Appui budgétaire

Les activités principales comportent:

- la poursuite d'un dialogue politique, stratégique et technique avec l'ensemble des partenaires dans le secteur de concentration. Le suivi de la réalisation des objectifs prioritaires pour le secteur se fera notamment à partir des rapports d'avancement annuels (RAE) étayés par des informations régulières et des discussions dans les comités techniques et consultatifs du secteur;
- la surveillance du cadre macroéconomique axé sur la stabilité à travers l'évaluation des politiques macroéconomique et budgétaire en place
- La surveillance du critère d'éligibilité de la GFP se fera sur base des revues de la stratégie de réforme de la GFP, y compris l'analyse sectorielle présente dans les comptes administratifs et les évaluations de la Chambre Territoriale des comptes lorsque disponibles.
- le suivi de la transparence budgétaire se fera à travers la vérification de la mise à la disposition du public de la documentation appropriée.

Il est envisagé de faire une étude du marché du travail pour faire une prévision de compétences et ainsi promouvoir l'innovation et diversification de l'emploi et l'insertion du groupe cible dans le marché du travail existant avec les compétences nécessaires pour combler les lacunes existantes.

L'appui budgétaire de l'UE se concrétisera à travers d'un transfert financier de 29,8 millions d'EUR sur la période avec des décaissements sur les exercices fiscaux 2017 à 2020.

4.2.2 Appui complémentaire

En cas de nécessité, la Nouvelle Calédonie pourra avoir recours de façon ponctuelle à des experts courts termes dans les domaines de la protection sociale, de l'emploi et du marché du travail mobilisés via le programme SOCIEUX+⁴². Afin d'accompagner, le cas échéant, la Nouvelle-Calédonie dans la mise en œuvre de ses réformes.

La section 5.9 ci-dessous explique de façon détaillée la contribution des évaluations à moyen terme et finale à ce contrat de réforme sectoriel.

Logique d'intervention

Après une période très favorable, l'économie de la Nouvelle-Calédonie connaît depuis 2012 un ralentissement important dont les conséquences sur l'emploi en général et l'emploi des jeunes et des personnes les plus vulnérables en particulier, se font ressentir. Or, ainsi que l'a identifié le schéma NC 2025, la volonté politique a inscrit la construction du pays dans le cadre d'un modèle de développement durable. Cependant, cette ambition est confrontée à de nombreuses problématiques liées notamment au contexte économique calédonien caractérisé par la petite taille du marché local,

⁴² SOCIEUX+ EU Expertise in Social Protection, Labour and Employment is a technical assistance facility conceived to support partner countries and institutions to better design, manage and monitor inclusive, effective, and sustainable employment policies and social protection systems.

la faible densité de la population et la mono-industrie du nickel. En outre, la répartition des compétences entre les collectivités complexifie l'action publique.

Dans cette situation, et pour relever les défis du maintien d'un modèle de développement pérenne et cohésif, la stratégie emploi, insertion professionnelle constitue un levier qui, associé aux autres politiques publiques, est regardée comme efficace.

Ainsi, l'appui budgétaire à la Politique d'emploi et d'insertion professionnelle s'inscrit dans la continuité des interventions publiques dans le secteur en renforçant des dispositifs existants et en rationalisant les interventions des acteurs. Il contribue ainsi à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques pertinentes et cohérentes par le gouvernement dans un contexte budgétaire contraint.

Ce contrat de réforme sectorielle doit permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi, et notamment les NEET, d'intégrer le marché du travail, de dynamiser la création d'emplois par les entreprises et enfin d'améliorer l'efficacité et la performance des politiques publiques menées dans ce secteur.

L'appui budgétaire de l'UE contribuera ainsi aux produits induits tels que la mise en place d'un véritable service public d'insertion et d'orientation sur l'ensemble du territoire, la négociation collective sur les classifications et les salaires le développement des certifications calédoniennes directement issues des besoins exprimés par les entreprises, la révision du code du travail avec la création d'un nouveau contrat d'apprentissage, le renforcement de l'efficacité des politiques publiques dans le domaine d'intervention grâce à l'amélioration du service public d'intermédiation, la mise en place d'un système d'information sur le marché de l'emploi et la mise en place d'une gouvernance interinstitutionnelle novatrice.

A long terme, la mise en œuvre de la stratégie sectorielle permettra d'optimiser les ressources humaines et financières du territoire au service de l'emploi, de réduire le phénomène des NEET notamment chez les jeunes en les préparant aux compétences actuelles et futures identifiées et attendues par le secteur économique. Cette politique permettra d'accompagner le mouvement d'ouverture de l'économie calédonienne en direction de nouveaux secteurs et de la faire évoluer vers une diversification pour la rendre moins dépendante du secteur du nickel.

5. Mise en œuvre

5.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec le pays partenaire, tel que prévu à l'article 85, paragraphe 2, de la décision 2013/755/UE du Conseil.

5.2 Période indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, au cours de laquelle les activités décrites à la section 4.2 seront menées et les contrats et accords correspondants seront mis en œuvre, est de 52 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision et les contrats et accords concernés. Les modifications apportées à la présente décision constituent des modifications non substantielles au sens de l'article 9, paragraphe 4 du règlement (UE) n° 322/2015.

5.3 Mise en œuvre de la composante relative à l'appui budgétaire

5.3.1 Motivation des montants alloués à l'appui budgétaire

Le montant alloué est de 29 600 000 EUR au titre de l'appui budgétaire et de 200 000 EUR au titre de l'appui complémentaire.

Les montants alloués sur le budget propre de la Nouvelle-Calédonie au secteur de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelle continue sont élevés et constants depuis 2011⁴³. Le coût de la mise en œuvre de la stratégie SEIP-NC pour les seules missions M12 « Formation Professionnelle Continue » et M13 « Travail Emploi » s'élève à 28,85 millions d'EUR pour 2016.

L'appui du 11^e FED non ciblé, contribuera à rendre cette action publique plus efficace, à mobiliser des financements additionnels⁴⁴ et à optimiser les ressources financières dégagées par la Nouvelle-Calédonie pour atteindre les objectifs politiques de croissance durable et inclusive, riche en emplois qualifiés que s'est fixés le territoire à travers la réalisation des actions structurantes dans le secteur. Ces montants sont cohérents avec la capacité d'absorption constatée lors des FED précédents et les engagements financiers des secteurs concernés par la Politique.

5.3.2 Critères de décaissement de l'appui budgétaire

- a) Les conditions générales de décaissement de toutes les tranches sont les suivantes:
- Progrès satisfaisants dans la mise en œuvre de la Politique « Stratégie pour l'Emploi et l'Insertion Professionnelle 2016-2020 » et maintien de la crédibilité et de la pertinence de cette Politique;
 - Mise en œuvre d'une politique macroéconomique crédible axée sur la stabilité ;
 - Progrès satisfaisants dans la mise en œuvre du plan de réforme de la gestion des finances publiques ;
 - Progrès satisfaisants en ce qui concerne la mise à la disposition du public, en temps utile, d'informations budgétaires exhaustives et fiables.
- b) Les conditions particulières de décaissement susceptibles d'être appliquées aux tranches variables sont les suivantes:
- Progrès satisfaisants dans l'amélioration de la fourniture de services publics d'accueil d'information et d'orientation et les services publics d'intermédiation;
 - Progrès satisfaisants dans l'amélioration du service public d'intermédiation.

Elles font l'objet de quatre indicateurs de performance spécifiques :

- **1^{er} indicateur:** Taux de prescription des parcours d'insertion professionnelle qui vise à évaluer la performance du dispositif renforcé d'accueil, d'information et d'orientation vers une formation financée par la Nouvelle-Calédonie ou les provinces et le volume des personnes « captées » bénéficiaires du réseau.
- Valeurs de référence et atteinte des cibles

Valeur de référence/cibles	VR 2016 : 20%	2017 : 23%	2018 : 26%	2019 : 30%	2020 : 34%
----------------------------	---------------	------------	------------	------------	------------

⁴³ Le budget sectoriel de la Formation Professionnelle continue en Nouvelle-Calédonie s'élevait globalement à 88,33 millions d'EUR pour les trois années 2011, 2012 et 2013 alors que l'appui budgétaire du 10^{ème} FED représentait 19,8 millions d'EUR

⁴⁴ Ces ressources additionnelles mobilisées dans le cadre de la Politique, concernent essentiellement le financement d'une enquête emploi 0,8 million d'EUR soit 108MF conduite selon les standard internationaux de l'EFT, le développement d'un applicatif de gestion des offres d'emploi 50MF Géode, sans préjuger des montants alloués aux mesures actives pour l'emploi au bénéfice des entreprises (réduction des cotisations) et des Convention d'Objectifs et de Moyen passées avec les province dans le cadre de la délégation de compétence de la NC sur le placement des demandeurs d'emploi (+/- 6,5 millions d'EUR soit 400 MF) sur l'exercice 2016 et 2017.

La valeur de référence indique qu'aujourd'hui, seules 20% des personnes accueillies par le réseau RIIFE bénéficient de l'accès à une formation et au statut de stagiaire de la formation professionnelle indemnisé par les dispositifs des différentes collectivités.

- **2ème indicateur:** Taux de sorties dynamiques qui mesure l'efficacité de l'étape de remobilisation et de la levée des freins à l'insertion des parcours vers l'insertion en termes de résultats directs. Est considérée comme une sortie dynamique une sortie débouchant sur un emploi salarié (CCD, CDI ou contrat d'insertion par le travail), ou des actions de formations qualifiantes ou diplômantes.
- Valeurs de référence et atteinte des cibles

Valeur de référence/cibles globales	VR 2016 : 40%	2017 42%	2018 44%	2019 46%	2020 48%
Valeur de référence/cibles insertion professionnelle	VR 2016 : 28%	30%	31%	33%	34%
Valeur de référence/cibles sorties positives	VR 2016 : 12%	12%	13%	13%	14%

- **3ème indicateur:** Nombre de contrats en alternance (contrats d'apprentissage et de qualification puis contrat unique d'alternance) dont l'augmentation atteste de l'évolution de la place de l'entreprise dans le développement des compétences professionnelles.
- Valeur de référence et atteinte des cibles

Valeur de référence/cibles	VR 2016 : 800	2017 850	2018 900	2019 950	2020 1000
----------------------------	------------------	-------------	-------------	-------------	--------------

- **4ème indicateur:** Taux de placement réalisé par les services provinciaux de placement en augmentation par rapport à une base actuelle et qui atteste de l'efficacité des actions menées dans le cadre de la mise en œuvre de la SEIP-NC.
- Valeurs de référence et atteinte des cibles

Valeur de référence/cibles	VR 2016 : 35 %	2017 35%	2018 38%	2019 41%	2020 45%
----------------------------	-------------------	-------------	-------------	-------------	-------------

- Le taux de référence et les valeurs cibles agrègent l'ensemble des provinces même si leur évaluation repose principalement sur les chiffres de la province Sud qui représente une part conséquente de l'ensemble

c) La mise en œuvre de la gouvernance partagée de la stratégie emploi-insertion professionnelle sera un point fondamental du dialogue sur la politique sectorielle et de l'évaluation de la première condition générale (progrès satisfaisant dans la mise en œuvre de la stratégie SEIP-NC) avant la libération de la tranche fixe A.

Les cibles et indicateurs de performance retenus pour les décaissements seront applicables pendant toute la durée du programme. Cependant, dans des circonstances dûment justifiées, une demande de modification des cibles et indicateurs pourra être présentée par l'Ordonnateur Territorial à la Commission. Les modifications convenues pourront être autorisées par un échange de lettres entre les deux parties.

5.3.3 Modalités de l'appui budgétaire

L'appui budgétaire est fourni sous la forme d'un appui budgétaire direct non ciblé au Trésor public. L'opération de crédit des virements en euros décaissés en XPF Franc Pacifique sera exécutée aux taux de change applicables, conformément aux dispositions pertinentes de la convention de financement. Le Franc CFP est à parité fixe avec l'euro (1.000 XPF = 8,38 EUR).

Les critères d'éligibilité doivent être remplis avant et durant le programme et leurs conditions être satisfaites avant que les paiements ne soient effectués. L'appui budgétaire est en ce sens en adéquation avec les principes et les engagements pris dans le cadre de la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.

Il s'agit d'un appui budgétaire direct et non-ciblé incluant quatre tranches fixes (à hauteur de 17,76 millions d'EUR, soit 60% de l'appui budgétaire total), de trois tranches variables (pour un total de 11,84 millions d'EUR, soit 40% de l'appui budgétaire total) et d'une part réservée pour l'évaluation/audit (à hauteur de 200 000 EUR soit 0,67%). Les tranches sont équilibrées.

Le calendrier prévisionnel de décaissement est le suivant:

Type de tranche	Année 1 : 2017				Année 2 : 2018				Année 3 : 2019				Année 4 : 2020			
	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
Tranches fixes				5,76 Mio EUR				4Mio EUR				4Mio EUR				4Mio EUR
Tranches variables								4Mio EUR				4Mio EUR				3,84 Mio EUR
TOTAL				5,76 Mio EUR				8Mio EUR				8Mio EUR				7,84 Mio EUR

Le calendrier indicatif des conditions de déboursement qui s'appliquent à chaque tranche est repris dans le tableau suivant:

Année de référence	Revue Annuelle	Requête de décaissement	Date indicative de décaissement	Année Fiscale décaissement	Tranches Fixes et Variable
2016	Juin 2017	Juillet 2017	A/c novembre 2017	2017	Décaissement n°1 Tranche fixe A : 5,76 Mio EUR TOTAL : 5,76 Mio EUR
2017	Juin 2018	juillet 2018	A/c novembre 2018	2018	Décaissement n° 2 Tranche fixe B : 4 Mio EUR Tranche variable A : 4 Mio EUR TOTAL : 8 Mio EUR

2018	Juin 2019	juillet 2019	A/c novembre 2019	2019	Décaissement n° 3 Tranche fixe C : 4 Mio EUR Tranche variable B : 4 Mio EUR TOTAL : 8 Mio EUR
2019	Juin 2020	Juillet 2020	A/c novembre 2020	2020	Décaissement n° 4 Tranche fixe D : 4 Mio EUR Tranche variable C : 3.84 Mio EUR TOTAL : 7,84 Mio EUR
					TOTAL GENERAL : 29,6 Mio EUR

Le transfert de devises sera comptabilisé sous date de valeur de la notification du crédit sur le compte du Trésor ouvert à cet effet. L'Ordonnateur Territorial de la Nouvelle-Calédonie fournira, dans les dix jours de l'avis de décaissement de la Commission européenne, l'avis de notification de crédit sur le compte du Trésor ouvert à cet effet indiquant dans la monnaie locale le montant reçu.

En cas de dégradation sensible des valeurs fondamentales, les décaissements au titre de l'appui budgétaire peuvent être officiellement suspendus, temporairement suspendus, réduits ou annulés, conformément aux dispositions pertinentes de la convention de financement.

5.4 Budget indicatif

Composante Appui Budgétaire	Contribution de l'UE en EUR
Appui budgétaire [Contrat de réforme sectorielle]	29 600 000 EUR
Évaluation – Audit	200 000 EUR
Totaux	29 800 000 EUR

5.5 Aspects organisationnels/responsabilités

Le président du gouvernement assure la responsabilité générale du projet en qualité d'ordonnateur territorial du FED. Il s'appuie pour sa mise en œuvre sur les directions techniques et notamment la direction du travail et de l'emploi, la direction de la formation professionnelle continue, le service de la coopération régionale et des relations extérieures, direction des affaires budgétaires, la direction des technologies et des services de l'information.

Le pilotage de la Politique est assuré par le niveau politique par les trois présidents de provinces et le président du gouvernement. Des comités technique et consultatif dédiés à cet effet complètent le dispositif et assureront la coordination entre les parties prenantes du secteur. Par ailleurs, un expert sera spécifiquement recruté pour le suivi de la mise en œuvre de la Politique.

5.6 Suivi des résultats et rapports

Les résultats de la politique sectorielle seront évalués grâce à des indicateurs de performance définis dans le cadre d'évaluation de la performance du secteur, suivis périodiquement en cours d'année et présentés chaque année lors du cadrage budgétaire. La mesure de la performance du secteur est une nouveauté et l'un des objectifs de la Politique est d'enrichir, de fiabiliser et d'opérationnaliser le système de suivi-évaluation. La réforme instituant un schéma institutionnel novateur aboutira à une

gouvernance partagée Pays, Provinces et Partenaires Sociaux réorganisée autour de 3 niveaux (technique, consultatif et politique) mobilisés exclusivement dans le pilotage de la stratégie.

La Direction de la Formation Professionnelle Continue (DFPC) dispose d'un ensemble de mesures destinées à évaluer la performance de son dispositif à des moments clés du parcours d'insertion. Un outil (SEFORA) permet la saisie des données par stagiaire à la source et l'analyse en temps réel du dispositif global. Un suivi de ses indicateurs au titre du Plan de Performance des Politiques Publiques (PPPP), a été mis en place à la DFPC (rapport Focus⁴⁵). Une communication dont la fréquence pourrait être annuelle voire semestrielle, sur les variations des indicateurs sera transmise au moyen d'un fascicule aux membres des comités techniques, consultatif et politique. Un bilan intermédiaire de la performance du secteur sera présenté au dernier trimestre pour commentaires et discussions. Un bilan final sera élaboré par la DFPC au cours de l'année N+1.

La DTE quant à elle réalise le suivi des dispositions légales et normatives. Elle réalise chaque année le bilan documenté de la négociation collective inscrite à l'agenda social ainsi que des données sur les évolutions de l'emploi et des salaires dans les branches professionnelles. Cette Direction réalise le bilan de la mission M13-Travail et Emploi dotée d'un budget de 8,9 millions d'EUR (2014).

La Nouvelle-Calédonie a ainsi établi un système de suivi interne, technique et financier permanent pour l'action et élaborera régulièrement des rapports d'avancement au moins une fois par an et un rapport final. Chaque rapport rendra compte avec précision de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements mis en place, ainsi que des résultats obtenus (réalisations et effets directs), mesurés par rapport aux indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la liste d'indicateurs de résultat pour l'appui budgétaire. Le rapport sera présenté de manière à permettre le suivi des moyens envisagés et employés et des modalités budgétaires de l'action. Le rapport final, narratif et financier, couvrira toute la période de mise en œuvre de l'action.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles.

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire de mise en œuvre. À cette fin, le partenaire de mise en œuvre doit établir un système de suivi interne, technique et financier permanent pour l'action et élaborer régulièrement des rapports d'avancement (au moins une fois par an) et des rapports finaux. Chaque rapport rendra compte avec précision de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements mis en place, ainsi que des résultats obtenus (réalisations et effets directs), mesurés par rapport aux indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique (pour la modalité de projet) ou la liste d'indicateurs de résultat (pour l'appui budgétaire). Le rapport sera présenté de manière à permettre le suivi des moyens envisagés et employés et des modalités budgétaires de l'action. Le rapport final, narratif et financier, couvrira toute la période de mise en œuvre de l'action.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

⁴⁵ Rapport Focus de la DFPC- Service d'Appui (SAP) de Juin 2016 "Sur les indicateurs de performance de la formation professionnelle continue" (formations en cours ou terminées au 31 mars 2016)

5.7 Évaluation

Eu égard à la nature de l'action et à sa complexité, il sera procédé à une évaluation à mi-parcours et à une évaluation finale du programme d'appui de la stratégie "Emploi et insertion professionnelle" par l'intermédiaire des consultants indépendants commandés par la Commission.

Si l'évaluation à mi-parcours sera réalisée à des fins d'apprentissage, l'évaluation finale du programme d'appui, sera réalisée à des fins de responsabilisation et d'apprentissage également à divers niveaux (y compris la révision des politiques).

La Commission informera le partenaire de mise en œuvre au moins trois mois avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation. Le partenaire de mise en œuvre collaborera de manière efficace et effective avec les experts en charge de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et activités du projet.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire de mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

A titre indicatif, il sera conclu un marché de services d'évaluation au titre d'un contrat cadre en 2019.

5.8 Audit

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

A titre indicatif, il sera conclu un marché de services d'audit au titre d'un contrat cadre en 2022.

5.9 Communication et visibilité

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine et financées sur le budget indiqué à la section 5.6 ci-dessus

En ce qui concerne les obligations légales en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les entités en charge. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans la convention de financement, les marchés, les contrats de subvention et les conventions de délégation.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base du manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne.

Les aspects de communication et de visibilité de l'action seront gérés dans le cadre du contrat de réforme sectorielle.

ANNEXE 1 - Liste indicative des indicateurs de résultat (pour l'appui budgétaire)

Les activités, les produits escomptés et l'ensemble des indicateurs, avec leurs cibles et leurs valeurs de référence qui figurent dans la matrice du cadre logique sont fournis à titre indicatif et peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action sans modification de la décision de financement. La matrice indicative du cadre logique évoluera au cours de la durée de vie de l'action: des lignes supplémentaires seront insérées pour énumérer les activités, de même que des colonnes supplémentaires pour les objectifs intermédiaires (étapes), s'il y a lieu, et pour rendre compte des résultats obtenus, mesurés par rapport aux indicateurs.

	Logique d'intervention	Indicateurs	Valeurs de référence	Cibles (2020)	Sources et moyens de vérification
Objectif général: impact	1 Promotion d'une croissance durable et inclusive et riche en emploi qualifiés	Nombre de NEET	Estimé à 6000 Ce chiffre est à affiner		Enquête emploi.
	2 Augmentation de la prise en charge et l'accompagnement vers l'emploi des personnes les plus éloignées de l'emploi. 3 Amélioration de l'employabilité des publics éloignés de l'emploi	- Taux de prescription de parcours - Taux de prise en charge des demandeurs d'emploi non qualifiés - Taux de réussite au CCE - Taux de sorties dynamiques	20% 6,12% 65% 40%	25% 10% 85% 48%	Rapport DFPC Compte rendu des comités de pilotage de la Politique Données SEFORA/RELIEF
Objectif(s) spécifique(s): effet(s) direct(s)	4. Accompagner les entreprises dans la refonte des grilles de classification des conventions collectives	- grilles de classification de conventions collectives refondues	0	3 grilles refondues	Extension des accords de branches
	5 Création de nouvelles certifications adaptées aux besoins de l'économie calédonienne	Nombre des certifications calédoniennes inscrites au RCP-NC.	51 certifications enregistrées	65 certifications en fin de période	Rapport DFPC/CCCP
	6 Développement des formations en alternance	Nombre de contrats en alternance	700 contrats en alternance 2015	1000 contrats d'alternance en 2020, soit +50% sur la période)	Rapport DFPC SEFORA

	Logique d'intervention	Indicateurs	Valeurs de référence (2016)	Cibles (2020)	Sources et moyens de vérification
	7 Développements d'outils de connaissance de la situation de l'emploi.	- Réalisation de l'EFT à partir de 2018	0	1	Publication ISEE
	8 Amélioration de la performance du SPP.	- Taux de placement des DE	35%	45%	ODE/GEODE

ANNEXE 2 - Chiffres clés

Indicateurs macroéconomiques										
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Population (1er janvier)	236 528	240 390	244 410	245 580	248 000	252 000	256 000e	260 000e	268 767	268 767
Comptes économiques										
Produit intérieur brut (PIB) en millions d'euros	5 559	6 436	6 165	6 269 e	6 900 e	7 105 e	8 480e	8 860e	nd	nd
Taux de croissance réel (%)	5,7	4,2	0,6	2,3	6,9	2,7e	1,6e	1,9e	nd	nd
PIB par habitant en euros	23 683	26 958	25 416	25 408	28 248	28 676 e	28 241e	28 131e	nd	nd
Inflation (en glissement annuel)	1,4%	1,8%	3,7%	0,2%	2,7%	2,6%	1,6%	0,7%	0,6%	0,7%
Echanges extérieurs										
Importations (million d'euros)	1 683	2 046	2 197	1 845	2 501	2 654	2 525	2 438	2 508	2 444
Exportations (million d'euros)	1 074	1 491	877	715	1 127	1 206	1 007	917	1 209	1 182
<i>dont produits miniers et métallurgiques</i>	1 009	1 435	822	652	1 074	1 123	934	806	1 118	1 064
Taux de couverture (%)	63,8	72,9	39,9	38,8	45,1	45,4	39,9	37,6	48,2	47,4
Mines-Métallurgie										
Extraction minière (millier de tonnes humides)	6 179	7 575	6 662	6 386	8 922	9 232	9 659	12 004	13 115	14 293
Production métallurgique (tonne de nickel contenu)	62 378	59 796	51 031	52 132	53 940	61 927	62 178	69 206	82 754	93 977
Cours du nickel au LME (USD/Lb)	11,00	16,89	9,58	6,65	9,89	10,39	7,95	6,81	7,65	5,40
Tourisme										
Touristes (nbre)	100 491	103 363	103 672				111 875	112 204	107 753	107 187
Croisiéristes (nbre)	118 898	124 467	152 250	131 231	183 245	235 684	277 941	385 925	421 636	444 124
Pêche-Aquaculture										
Exportations de produits de la mer (tonne)	2 663	2 266	2 359	2 147	1 806	1 832	1 942	2 053	2 173	1 848
Bâtiment										
Ventes de ciment (tonne)	133 662	140 962	139 498	140 173	161 236	147 761	124 956	119 279	106 492	115 648
Effectifs salariés (moyenne annuelle)	6 947	7 777	8 298	8 481	8 837	9 156	8 742	8 458	8 437	8 001
Energie										
Production d'électricité (Gwh)	1 873	1 926	1 880	1 944	2 353	2 348	2 349	2 360	2 380	2 416
Entreprises										
Créations d'entreprises (champ ICS, nombre)	3 652	3 910	4 212	4 648	5 089	5 110	5 021	4 778	4 699	4 716
Taux de créations (%)	18,9	19,4	19,8	20,4	20,8	19,5	18,1	16,6	15,8	15,4

Indicateurs de l'emploi

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Emploi salarié selon le statut de l'employeur										
Salariés du secteur privé (moyenne annuelle)	51 637	54 116	57 326	58 965	61 100	63 889	64 621	64 948	65 412	65 389
Salariés du secteur public (moyenne annuelle)	21 335	22 187	22 934	23 364	23 847	24 158	24 477	25 200	25 748	25 948
<i>Contractuels</i>	8 043	8 404	8 817	8 975	9 268	9 429	9 719	10 094	10 277	10 379
<i>Fonctionnaires Nouvelle-Calédonie</i>	7 479	7 810	8 062	8 329	8 567	8 647	8 815	8 933	9 071	9 223
<i>Fonctionnaires Etat</i>	5 813	5 973	6 055	6 059	6 012	6 081	5 943	6 173	6 400	6 346
Total	72 971	76 303	80 261	82 328	84 947	88 046	89 098	90 148	91 160	91 337
Emploi salarié du privé par grands secteurs d'activité										
Agriculture	1 716	1 773	1 733	1 664	1 632	1 662	1 660	1 659	1 654	1 681
Industries	9 275	9 411	10 143	10 762	11 210	11 916	12 458	13 028	13 215	13 450
Construction	6 947	7 777	8 297	8 481	8 837	9 156	8 741	8 458	8 338	8 001
Commerce/Services	33 698	35 155	37 153	38 058	39 421	41 155	41 762	41 803	42 205	42 257
Total	51 637	54 116	57 326	58 965	61 100	63 889	64 621	64 948	65 412	65 389
Salaire Minimum Garanti mensuel (euros, au 1er janv.)	963,70	1 000,00	1 012,84	1 042,52	1 051,39	1 173,20	1 257,00	1 257,00	1 273,62	1 273,63
Nouvelles offres d'emploi déposées	9 226	9 415	11 292	11 689	10 988	12 246	11 285	9 269	9 611	8 244

Demandeurs d'emploi en fin de mois

Moyenne annuelle	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Selon le genre et l'âge										
Hommes	2 546	2 688	2 646	2 802	2 940	2 781	2 713	2 810	3 178	3 237
<i>Moins de 20 ans</i>	nd	nd	133	143	145	147	118	111	124	132
<i>20 à 24 ans</i>	nd	nd	474	447	482	458	432	434	491	507
<i>25 à 29 ans</i>	nd	nd	462	489	504	448	463	469	525	526
<i>30 à 34 ans</i>	nd	nd	442	464	456	425	414	430	488	503
<i>35 à 39 ans</i>	nd	nd	383	430	450	419	406	420	433	435
<i>40 à 44 ans</i>	nd	nd	292	321	337	321	353	367	402	418
<i>45 à 49 ans</i>	nd	nd	225	242	258	256	246	256	308	302
<i>50 à 54 ans</i>	nd	nd	147	163	195	189	181	191	235	247
<i>55 à 59 ans</i>	nd	nd	72	91	97	98	86	118	156	151
<i>60 ans et +</i>	nd	nd	15	14	17	20	15	15	17	15
Femmes	4 503	3 884	3 955	4 180	4 387	4 092	3 516	3 513	3 850	3 912
<i>Moins de 20 ans</i>	nd	nd	218	229	255	231	159	151	162	167
<i>20 à 24 ans</i>	nd	nd	835	847	909	814	684	685	724	734
<i>25 à 29 ans</i>	nd	nd	797	796	826	750	673	683	749	801
<i>30 à 34 ans</i>	nd	nd	676	722	695	669	563	564	609	618
<i>35 à 39 ans</i>	nd	nd	591	623	663	607	512	487	523	511
<i>40 à 44 ans</i>	nd	nd	408	464	485	472	420	409	484	460
<i>45 à 49 ans</i>	nd	nd	247	277	304	287	269	282	300	315
<i>50 à 54 ans</i>	nd	nd	128	145	157	166	153	169	194	196
<i>55 à 59 ans</i>	nd	nd	51	72	82	85	76	79	98	103
<i>60 ans et +</i>	nd	nd	5	6	10	11	6	5	7	7
Selon le diplôme obtenu										
Aucun diplôme	3 264	2 958	2 519	2 535	2 538	2 291	1 981	1 808	2 043	2 034
BEPC	430	407	463	471	512	473	409	401	477	471
CAP, BEP	1 882	1 840	2 050	2 176	2 406	2 229	2 046	2 100	2 236	2 230
Bac	1 149	1 078	1 204	1 335	1 389	1 369	1 294	1 448	1 623	1 710
Diplômé de l'enseignement supérieur	324	289	366	465	482	511	500	566	650	700

Selon la catégorie métier (ROME)										
Agriculture et pêche, espaces naturels et espaces verts	nd	nd	313	327	320	310	275	259	289	298
Art et façonnage d'ouvrages d'art	nd	nd	17	23	25	23	27	25	33	35
Banque, assurances et immobilier	nd	nd	22	28	29	25	30	29	35	32
Commerce, vente et grande distribution	nd	nd	458	527	589	577	554	579	666	714
Communication, média et multimédia	nd	nd	23	22	30	24	27	32	46	43
Construction, bâtiment et travaux publics	nd	nd	964	947	1 035	979	971	999	1 113	1 113
Hôtellerie - restauration, tourisme, loisirs et animation	nd	nd	731	815	854	750	664	683	706	691
Industrie	nd	nd	189	231	264	256	230	249	274	282
Installation et maintenance	nd	nd	198	210	221	226	240	266	307	318
Santé	nd	nd	69	80	82	74	81	87	99	113
Services à la personne et à la collectivité	nd	nd	1 776	1 809	1 891	1 724	1 404	1 285	1 392	1 345
Spectacle	nd	nd	5	9	9	8	14	11	13	10
Support à l'entreprise	nd	nd	868	943	987	988	918	1 001	1 111	1 184
Transport et logistique	nd	nd	621	645	675	640	631	670	783	897
Non Renseigné	nd	nd	346	366	317	270	163	148	159	75

TOTAL	7 058	6 573	6 601	6 982	7 327	6 873	6 229	6 323	7 028	7 149
--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

Chômage total

Données annuelles	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Chômeurs indemnisés (a)	nd	nd	nd	nd	4 479	4 269	4 696	5 332	5 780	<i>nd</i>
<i>Indemnisés à 75%</i>	<i>nd</i>	<i>nd</i>	<i>nd</i>	<i>nd</i>	2 700	2 690	3 055	3 505	3 930	<i>nd</i>
<i>Indemnisés à 100%</i>	<i>nd</i>	<i>nd</i>	<i>nd</i>	<i>nd</i>	89	54	83	101	133	<i>nd</i>
<i>Indemnisés au Salaire Moyen</i>	<i>nd</i>	<i>nd</i>	<i>nd</i>	<i>nd</i>	1 690	1 525	1 558	1 726	1 717	<i>nd</i>
Nb mensuel moyen	1 103	1 190	1 338	1 700	1 683	1 682	1 766	2 018	2 368	<i>nd</i>

Journées indemnisées	395	415	461	600	581	578	609	701	801	
	759	403	582	481	163	681	742	342	056	<i>nd</i>
<i>Indemnisés à 75%</i>	270	268	281	353	332	338	378	448	525	
	496	869	637	352	182	212	042	229	590	<i>nd</i>
<i>Indemnisés à 100%</i>	2 489	5 300	16 084	6 180	9 634	5 283	8 628	8 616	10 910	<i>nd</i>
<i>Indemnisés au Salaire Moyen</i>	122	141	163	240	239	235	223	244	264	
	774	234	861	949	347	186	072	497	556	<i>nd</i>
Nb mensuel moyen	33 559	34 617	38 465	50 001	48 685	48 290	50 051	57 752	67 185	<i>nd</i>

Dépenses de prestations (millions d'Euros) (A convertir en euros)	1 060	1 153	1 311	1 667	1 682	1 771	2 056	2 441	2 812	nd
--	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	-----------

Chômage partiel

Données annuelles	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Salariés concernés	650	398	593	40	22	79	202	130	360	<i>nd</i>
Entreprises concernées	25	23	35	8	2	10	17	18	39	<i>nd</i>
Heures indemnisées	77 472	44 451	59 841	9 560	2 419	8 818	38 115	30 334	45 216	<i>nd</i>
Dépenses de prestations (milliers euros) (A convertir en euros)	38 488	20 549	29 774	7 401	1 271	7 311	23 527	18 424	30 870	<i>nd</i>

Créations d'entreprises par secteur

Données annuelles*	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Industries hors nickel et IAA	266	309	310	336	380	295	319	270	260	284
Industrie du nickel	1	5	5	2	3	5	1	1	1	1
Industries agro-alimentaires (IAA)	33	32	31	42	62	38	37	44	40	49
Construction	929	1 073	1 140	1 232	1 369	1 367	1 215	1 204	1 016	1 056
Commerce et réparation	471	439	463	561	610	560	515	579	525	495
Transports et entreposage	170	179	238	193	198	214	209	179	188	181
Hébergement et restauration	122	117	143	126	174	142	148	128	155	138
Information et communication	88	85	68	113	98	118	75	74	85	80
Activités financières, d'assurance et immobilières	99	105	124	147	138	271	306	226	348	308
Activités spécialisées	656	739	842	950	1 108	1 147	1 202	1 100	1 080	1 087
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	554	520	568	587	599	574	620	626	671	675
Autres	263	307	280	359	350	379	374	347	330	362
Total secteur marchand non agricole	3 652	3 910	4 212	4 648	5 089	5 110	5 021	4 778	4 699	4 716

Détail des créations d'entreprises du secteur marchand non agricole

Données annuelles*	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Pure	2 542	2 810	3 025	3 418	3 761	3 718	3 671	3 368	³ 277	3 324
Reprise	144	97	112	82	93	87	90	108	82	73
Réactivation	966	1 003	1 075	1 148	1 235	1 305	1 260	1 302	¹ 340	1 319
Total secteur marchand non agricole	3 652	3 910	4 212	4 648	5 089	5 110	5 021	4 778	⁴ 699	4 716
Taux de création	18,9	19,4	19,8	20,4	20,8	19,5	18,1	16,6	15,8	15,4

Détail des cessations d'entreprises du secteur marchand non agricole

Données annuelles*	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Définitive	1 950	1 873	1 909	2 164	2 541	2 690	3 096	3 172	³ 316	3 178
Temporaire	914	857	858	828	879	878	838	656	531	226
Total secteur marchand non agricole	2 864	2 730	2 767	2 992	3 420	3 568	3 934	3 828	³ 847	3 404
Taux de cessation	14,8	13,6	13,0	13,1	14,0	13,6	14,2	13,3	12,9	11,1

* les données sont provisoires et rendues définitives en année N+1

e = estimation

nd = non disponible

Sources : ISEE, IDC-NC & DTE

ANNEXE 3 – cadre d'intervention du Secteur - Stratégie Emploi et Insertion Professionnelle

Objectif spécifique 1 : Aider les populations les plus éloignées de l'emploi à intégrer le marché du travail		
Résultats attendus	Indicateurs (vérifiables) (iv)	Moyens de vérification (mv)
<p>Augmentation du nombre de personnes connues par le réseau ; Amélioration la qualité des prestations des organismes d'insertion ; Augmentation du nombre de personnes en capacité d'intégrer le marché du travail ; Garantir l'accès à une information et une offre de formation-insertion complète et d'égale qualité sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie.</p>	<p>Constitution d'un réseau unique des professionnels ; Déploiement du système d'information RELIEF ; Nombre de personnes suivies et nombre de certificats de compétences essentielles délivrés ; Déploiement sur l'ensemble du territoire, et plus particulièrement sur les îles Loyautés, de points d'accès et d'information sur l'ensemble des dispositifs existants.</p>	<p>Rapports d'exécution UG-SEIP & de RELIEF ; Rapports consolidées des dispositifs : SPOT, SMA, DTE ...</p>
Objectif spécifique 2 : Accompagner les entreprises pour dynamiser l'action sur l'emploi		
Résultats attendus	Indicateurs (vérifiables) (iv)	Moyens de vérification (mv)
<p>Révision des principales conventions collectives étendues ; Augmentation du nombre de CQP ; Renforcement du rôle des entreprises dans les problématiques de formation ; Amélioration du dispositif de formation en alternance ; Renforcement des mesures actives pour l'emploi et mobilisation des mesures existantes.</p>	<p>Nombre de conventions collectives revues ; Nombre de certifications inscrites au RCPNC ; Mise en place de la réforme de l'alternance ; Mesures pour faciliter certains types de recrutements.</p>	<p>Rapport annuel sur la négociation collective réalisé par la DTE ; Rapport sur le budget et sur le compte administratif ; Publications au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie</p>
Objectif spécifique 3 : Assurer l'efficience de l'action publique		
Résultats attendus	Indicateurs (vérifiables) (iv)	Moyens de vérification (mv)
<p>Mise en place de la gouvernance du secteur de l'emploi et de l'insertion professionnelle ; Améliorer la connaissance du marché de l'emploi par le renforcement des systèmes d'information ; Améliorer la fluidité du marché de l'emploi</p>	<p>Constitutions des différents comités, techniques et politiques et fonctionnement effectif ; Mise en place d'une enquête emploi ; Conventions d'objectifs et de moyens Nouvelle-Calédonie/provinces visant à déployer les actions de la stratégie au niveau provincial ; Convention de délégation de compétence pour le placement des demandeurs d'emploi aux provinces Amélioration ou création de systèmes d'information sur le placement et la diffusion des offres d'emploi</p>	<p>Rapports d'exécution UG-SEIP & de RELIEF ; Publications statistiques notamment de l'ISEE ; Conventions d'objectifs et de moyens avec les provinces et production des livrables associés.</p>